



# ACADÉMIE DE MAYOTTE

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**ARRÊTÉ 2022-12**

Portant délégation de signature du  
Recteur de Mayotte

## DIRECTION JURIDIQUE

Site Internet :  
<http://www.ac-mayotte.fr>

Adresse :  
BP 76  
97 600 MAMOUDZOU

**LE RECTEUR DE LA REGION ACADEMIQUE  
RECTEUR DE L'ACADEMIE DE MAYOTTE**

## GIP FCIP DE MAYOTTE

Affaire suivie par :

Site Internet :  
<http://gip-fcip.ac-mayotte.fr/>

Adresse :  
**RECTORAT DE MAYOTTE**  
BP 76  
97 600 MAMOUDZOU

- VU** le Code général de la fonction publique ;
- VU** le décret n° 2019-1200 du 20 novembre 2019 relatif à l'organisation des services déconcentrés du ministère ;
- VU** le décret n° 2019-1553 du 30 décembre 2019 tirant les conséquences de la création de l'académie de Mayotte ;
- VU** le décret du 06 janvier 2020 portant nomination de M. Gilles HALBOUT, Professeur des universités de classe exceptionnelle, Recteur de la région académique de Mayotte ;
- VU** l'arrêté n°311/VR/DJ/2019 du 25 octobre 2019 du recteur de l'académie de Mayotte désignant Monsieur Philippe LEFEBVRE, directeur du GIP FCIP de Mayotte.
- VU** l'article 19 de la convention constitutive du GIP FCIP instituant les missions du Directeur du GIP FCIP donne pouvoir au directeur d'engager le groupement par tout acte entrant dans son objet.

**Sur proposition** de Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Mayotte,

**ARRETE**

**Article 1** : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Gilles HALBOUT, Recteur de Mayotte, et Président du GIP FCIP, il est donné délégation de signature à Monsieur Philippe LEFEBVRE DAFPIC, directeur du GIP FCIP, afin de signer les actes suivants :

- Les actes administratifs et juridiques du GIP FCIP chargé de la mise en place des projets de l'académie de Mayotte ;
- Les courriers relatifs au partenariat du GIP FCIP avec d'autres structures extérieures ;
- Les constatations et les certifications du service fait des dépenses et des recettes du GIP FCIP.

**Article 2** : Monsieur le Secrétaire Général de l'académie de Mayotte est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié aux recueils des actes administratifs de la préfecture et sur le site académique.

Fait à Mamoudzou, le

02 Juin 2022

Le Recteur de Mayotte

Gilles HALBOUT



Ampliations :

- SGA